

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 24 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André TONNELIER, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 8

Etaient présents :

Madame Nadine LACOURTABLAISE

Messieurs Denis DARMEDRU, Christian GERAY, Patrice GROSOBOIS, Yves PERRON, Georges PUVILLAN et Jacques VERMEULIN

Excusées : Mesdames Magali DEBERTOLIS, Dominique MORTIER et Laurence GARNIER qui a donné pouvoir à M. Jacques VERMEULIN

Secrétaire de séance : Madame Nadine LACOURTABLAISE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à modifier l'ordre du jour :

Ajout du point suivant :

- *Participation citoyenne*
- *Grand Bourg Agglomération – Conseil en Energie Partagé (CEP)*

L'ordre du jour est abordé.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Le maire présente une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'urbanisme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre la vente suivante :

- Parcelles B 1081 – 1082 et 1083 – d'une contenance totale de 235 m² - situées 76, rue Neuve.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Dans le cadre de sa politique visant à initier les projets favorisant le développement durable et la production d'énergie renouvelable, la municipalité souhaite mettre à disposition les toitures de la mairie et de l'atelier technique en vue de l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques.

Cette mise à disposition d'un bien faisant partie du domaine public s'inscrit dans un but non lucratif tout autant que dans la volonté de démontrer qu'il est possible de produire de l'énergie autrement que par l'extraction de ressources naturelles, par définition épuisables, ou que par la fabrication d'électricité nucléaire.

Pour cela, et afin de rechercher des partenaires souhaitant d'associer à cette démarche, le Commune de Journans souhaite lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

L'AMI ou appel à projets est un outil qui présente l'intérêt pour une personne publique de proposer des projets dans lesquels elle trouve un intérêt sans pour autant que le projet réponde à un besoin exprimé précisément.

La réalisation de ce projet se déroule en deux étapes :

- Une première étape de faisabilité et de conception, comprenant notamment les modalités visant à sécuriser l'aspect technique, financier et réglementaire du projet ;
- Une seconde étape visant à la réalisation, la construction et l'exploitation du projet conformément aux dispositions législatives et réglementaires en la matière.

Le Conseil Municipal après en avoir Délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le principe d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la mairie et de l'atelier technique de la commune de Journans, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un AMI, de procéder à la pré-sélection puis à la sélection du candidat finale et à signer, à l'issue de cette consultation, toute convention d'occupation du domaine public avec le soumissionnaire retenu.

ELAGAGE CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur Patrice Grosbois, gérant de l'EARL du Mont Lovet ayant effectué une proposition pour la réalisation de l'élagage, ne prend pas part à la discussion ni au vote.

Le maire rappelle que la commune est en cours d'acquisition d'un gyro broyeur afin d'entretenir, en interne, les accotements des chemins communaux. Il indique que l'élagage des haies devra être réalisé par une entreprise extérieure.

Deux propositions ont été faites à la commune, Monsieur Georges Tabouret, qui s'occupait jusqu'à présent de ses travaux et l'EARL du Mont Lovet.

Le coût horaire proposé par ces deux entreprises est semblable.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide de retenir, de par sa proximité et sa disponibilité, l'EARL du Mont Lovet pour réaliser les travaux d'élagage sur la commune.

CAUE

Suite à la réunion du 21 décembre 2021 avec le CAUE, 2 points ont été abordés :

1. Sollicitation du CAUE afin de réfléchir à l'aménagement du village dans le but de privilégier les cheminements piétons et de sécuriser certains secteurs de la commune pour lesquels a été relevé des problématiques de circulations, de stationnement et le partage de l'espace public.
2. Faisabilité pour une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) concernant la propriété située au 120, rue du Puits

Concernant le 1^{er} point, le CAUE propose d'établir une convention de mission d'accompagnement d'une durée de 12 mois pour une participation forfaitaire de 1890 €. Le conseil municipal, ne disposant pas du détail de la prestation, décide d'ajourner sa décision et de demander des informations complémentaires au CAUE avant de se prononcer.

Le deuxième point, concernant l'étude de faisabilité pour la création d'une OAP, cette prestation serait prise sur les 2 jours d'assistance « gratuites » que la commune dispose par le biais de GBA. Par la suite si le conseil souhaite mettre en place cette OAP, il conviendra de retenir un architecte pour la rédaction de l'OAP, la traduction dans le PLU par une modification simplifiée. Le conseil municipal valide l'étude de faisabilité effectué par le CAUE.

Une réunion expliquant en détail la mise en place d'une OAP aura lieu le jeudi 3 février 2022 à 18h30 en mairie en présence de Mme HOUDIN du CAUE et de Mme DALLY-MARTIN urbaniste.

PARTICIPATION CITOYENNE

Suite à la présentation faite par le major MORELLE de la COB de Pont d'Ain concernant la mise en place de la participation citoyenne, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite.

GRAND BOURG AGGLOMERATION - CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ (CEP)

La commune fait partie des 31 communes engagées dans le dispositif Conseil en énergie partagé (CEP). Fin 2021, ce dispositif CEP initié et aidé par l'ADEME s'est terminé. Il évolue en dispositif « économe de flux », soutenu financièrement par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et le programme européen LEADER. Ce dispositif est porté à l'échelle du départementale par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) qui s'appuie sur les EPCI pour assurer la coordination avec les communes. Le SIEA et l'ALEC AIN assurent l'animation territoriale ? Le coût global de l'économe de flux ; harmonisé entre ses deux structures, sera facturé 1.66 € / habitant / an aux EPCI.

Du fait de l'évolution du dispositif, et afin de poursuivre l'aide à la maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments publics, les élus communautaires proposent :

- Un recours pour ce service à l'ALEC, en continuité des années précédentes ;
- Une participation pour l'ensemble des communes à hauteur de 0.33 € / habitant / an correspondant au reste à charge (CEP 0.20 €/habitant/an)
- Une demande aux communes d'un engagement de 2 ans et 11 mois (01/02/2022 au 31/12/2024)

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à signer la convention.

URBANISME

DP 001 197 22 B 0001 – JARRY Megane – 159, chemin des Grandes Vignes – Clôture grillage souple vert – parcelle ZC 133-135 – Dossier en cours d'instruction

DP 001 197 22 B 0002 – BAL Christian – 45 passage des Ruelles – Changement de la porte d'entrée par une porte vitrée cadre alu blanc – parcelle B 1085 – non opposition le 24/01/2022

DP 001 197 22 B 0003 – MARCHENAY Philippe – 251, rue Neuve – Création d'un balcon sur maçonnerie existante et ravalement de façade – parcelle B 988 - Dossier en cours d'instruction

QUESTIONS DIVERSES

Fleurissement : Les travaux impasse des Hanneçons sont achevés. Des arbres pour le massif de la place ont été achetés et seront plantés une fois dès que les sols seront dégelés.

Restaurant : un point est fait sur l'avancement des travaux. Le choix du carrelage et des faïences a été réalisé.

Ecole de musique : 2 co-présidents ont été élus dont Pascal Vieudrin. Deux personnes de Journans font parties du conseil d'administration.

Culturiosités : thème choisi : « La joie »

Stationnement poids lourd : une réflexion sera menée par la commission travaux. Réunion en mairie le samedi 5 février 2022 à 9 heures.

Le maire lève la séance à 22h45

Le Maire,

André TONNELIER